

AVIS

RUR.21.323.AV-Nature

Demande de dérogation émanant du Bureau d'investigations environnementales pour le compte de Matexi S.A. dans le cadre d'un projet de construction de 48 logements sur le site du Fort de la Chartreuse à Liège, impactant une station d'Epipactis helleborine qui fera l'objet d'une opération de transplantation sur le même site

Avis adopté le 10/12/2021

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande

Demandeur : SPW – Département de la Nature et des Forêts – DNEV
Structure consultée : Pôle Ruralité - Section Nature
Type de dossier : Demande de dérogation aux mesures de protection des espèces animales et/ou végétales
Date de réception : 29/11/2021
Références : DNF/DNEV/JPB/Sorties 2021 : 18112

Avis

Référence légale : Loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature
Délai de remise d'avis : 45 jours
Préparation de l'avis : Visioconférence du 7/12/2021

AVIS

Après examen du dossier sous rubrique, le Pôle "Ruralité" Section "Nature" **accepte** que soit accordée la dérogation demandée, selon les modalités pratiques qui auront été établies en concertation avec la Direction DNF de Liège concernant le prélèvement et la transplantation des pieds d'orchidée épipactis à larges feuilles.



Philippe BLEROT
Président du Pôle « Ruralité » Section « Nature »